

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour une convention de partenariat avec la DDSP et SOS Médecins, pour la prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, je voudrais attirer votre attention sur un problème de santé publique, majeur, que nous rencontrons dans notre ville, comme dans d'autres villes étudiantes : la consommation excessive d'alcool chez les jeunes.

Une étude de l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) révèle qu'en France, si la consommation d'alcool chez les jeunes est globalement en baisse, les « ivresses occasionnelles » augmentent. Certes, les « ivresses répétées » (au moins trois fois dans l'année) se sont stabilisées, et les ivresses régulières diminuent. Mais, en ce qui concerne l'expérimentation et l'ivresse occasionnelle, elles sont en hausse depuis 2003.

Savez-vous qu'à seulement 16 ans, près de la moitié des jeunes déclarent avoir déjà été ivres au cours de leur vie, plus d'un tiers au cours des douze derniers mois et 3,5 % au moins dix fois au cours de cette même période ?

Savez-vous qu'il n'est plus rare de voir aux urgences pédiatriques des cas de comas éthyliques ? Ce n'était pas le cas il y a quelques années à peine. Car l'âge de début d'alcoolisation baisse vertigineusement depuis une dizaine d'années.

Aujourd'hui, l'usage de l'alcool s'est banalisé chez les jeunes. Avec l'évolution des pratiques festives, ils privilégient aujourd'hui le « binge drinking », consommation abusive et rapide d'alcool. Leur consommation étant épisodique et banalisée, ils n'ont pas conscience de se mettre en difficulté, voire en danger. C'est d'ailleurs tout le côté insidieux de l'alcoolisation occasionnelle, qui touche tous les milieux, et qui constitue une préoccupation majeure, pour tous les parents d'adolescents.

Alors, que faire ? Nous savons tous les conséquences dramatiques que peut engendrer l'abus d'alcool, particulièrement chez les jeunes. Nous ne pouvons pas rester inactifs face à ce fléau. Si la Ville s'engage dans plusieurs questions de société –la lutte contre le SIDA, les discriminations, la violence faite aux femmes, ...- elle reste, à notre sens, trop en marge de ce combat, qui touche pourtant une majorité de notre jeunesse.

Il est urgent d'agir. Le Groupe Lyon Divers Droite vous demande d'aller au delà de la distribution de subventions. Pourquoi, par exemple, ne pas lancer un véritable projet relevant à la fois de la prévention, de la dissuasion et de la répression ? Vous avez les moyens de le faire par le biais du Conseil Local de Prévention de la Sécurité et de la Délinquance.

Si elle n'a pas réellement un rôle de décideur, la Ville doit assumer son rôle de fédérateur d'initiatives, comme le font les villes de Bordeaux et Mulhouse par exemple.

Au tour de Lyon de s'engager efficacement dans la lutte contre la consommation d'alcool chez les jeunes.

Nous pensons que la Ville devrait s'engager, agir, en lançant par exemple un véritable projet, relevant à la fois de la prévention, de la dissuasion, de la répression, comme on a su le faire pour la lutte contre le sida, contre les discriminations, sur la violence faite aux femmes notamment et je crois que la Ville doit assumer son rôle de fédérateur d'initiatives, comme le font d'autres villes : Bordeaux, Mulhouse, par ex.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)